

***Attestation de témoin
dossiers en cours contre les garants.***

L'attestation est destinée à recueillir des témoignages pour que l'association puisse démontrer que les garants de remboursement et livraison ne jouent pas le rôle qu'ils devraient avoir dans un CCMI et que, de façon habituelle, ils rejettent les demandes des maîtres de l'ouvrage quand ces derniers demandent l'application de leurs garanties.

Il vous est demandé d'apporter votre pierre à l'édifice de notre procédure pour que les garants de livraison jouent réellement leur rôle ce qui éliminera de fait du paysage des constructeurs qui n'ont rien à y faire et qui ternissent l'image de ce type de contrat.

Vous ne serez évidemment pas amené à participer au procès, ce témoignage est complètement gratuit (sauf le timbre :-)) et sera simplement annexé aux demandes de l'association AAMOI.

Les garants que nous poursuivons sont principalement la CEGC (CEGI est une filiale), la CGI.Bat et la CM CIF. Mais nous recueillons les témoignages sur tous les garants.

Au delà d'un procès, si le nombre de témoignages est suffisant, nous pourrions interpeller le prochain gouvernement sur cette question pour demander une plus grande sévérité dans la protection du consommateur.

C'est le moment de se mobiliser, nous ne pourrions pas recommencer souvent et il convient d'être déterminant lors de ce procès.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N°11527*01

ATTESTATION

(article 202 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

NOM :

PRÉNOMS :

Date de naissance : jour |_ |_ | mois |_ |_ | année |_ |_ |_ |_ |

Lieu de naissance : (ville, département)

Profession :

Demeurant à :

Code postal |_ |_ |_ |_ |_ | Commune :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

OUI

NON (Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

“Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts”.

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Indiquez dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

- Voir annexe à l'attestation jointe.

Fait à :

Le :

Votre signature :

PIÈCE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

Date :

Paraphe du maître de l'ouvrage :

Page 1 / 3

ANNEXE A L'ATTESTATION DE TEMOIN

De M., Mme. , Mlle :

Garant de livraison :

1. Demandes au garant de livraison (joindre si possible la ou les demandes).

- J'ai sollicité le garant pour un dépassement des délais contractuels.
- J'ai sollicité le garant de livraison pour un supplément de prix imposé par mon constructeur.
- J'ai sollicité le garant de livraison pour des malfaçons importantes sur mon chantier.
- J'ai sollicité le garant de livraison lorsque mon constructeur a fait l'objet d'une procédure collective (dépôt de bilan, liquidation judiciaire, ...).
- j'ai demandé au garant le paiement des pénalités de retard.
- J'ai demandé au garant le remboursement des suppléments de prix.

2. Réaction du garant (joindre si possible la ou les réponses)

- Le garant a mis en demeure le constructeur par acte d'huissier (Code de la construction et de l'habitation. art. R.231-10).
- Le garant s'est contenté d'une simple lettre (recommandée ou pas) au constructeur dont il m'a fait copie.
- Le garant m'a répondu avoir agit vers le constructeur mais sans en apporter la moindre preuve.
- Le garant m'a répondu qu'elle ne pouvait agir puisque le constructeur n'était pas en liquidation judiciaire et qu'il n'était donc pas « défaillant ».
- Le garant m'a répondu qu'elle ne pouvait agir car il n'avait pas à intervenir dans les litiges entre moi et le constructeur.
- Le garant n'a pas répondu.
- Autre :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

